



Recensement Citoyen

Commune de la Cadière d'Azur

Grâce à votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**

Cette attestation est indispensable pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

- Vous serez **convoqué(e) automatiquement** à la demi-Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à partir de vos 17 ans

Il faut avoir fait la demi-JDC (ou en avoir été exemptée) pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.

Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.

- Vous serez **inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales de La Cadière d'Azur** dès votre 18^{ème} anniversaire et vous pourrez voter sur la commune

Que faire en cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement, les règles sont différentes selon votre âge :

- Vous avez **moins de 25 ans** :

Vous devez **demandeur une attestation** de situation administrative à votre Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ), vous pouvez la demander :

- Soit par mail (avec un scan de votre carte d'identité valide ou de votre passeport valide)
- Soit par courrier (avec la photocopie de votre carte d'identité valide ou de votre passeport valide)

- Vous avez **25 ans ou plus** :

Vous ne pouvez pas obtenir d'attestation de situation administrative après l'âge de 25 ans.

Après le recensement citoyen, quel changement de situation déclarer ?

- Vous devez **informer votre Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ)** de tout changement de votre situation **jusqu'au jour de votre 25^{ème} anniversaire** :

- Changement de domicile (déménagement) vous devez aussi signaler toute absence de votre domicile habituel d'une durée supérieure à 4 mois
- Changement de situation familiale (par exemple, vous vous mariez, pacsez ou avez un enfant)
- Changement de situation professionnelle (par exemple, passage d'étudiant(e) à salarié(e))

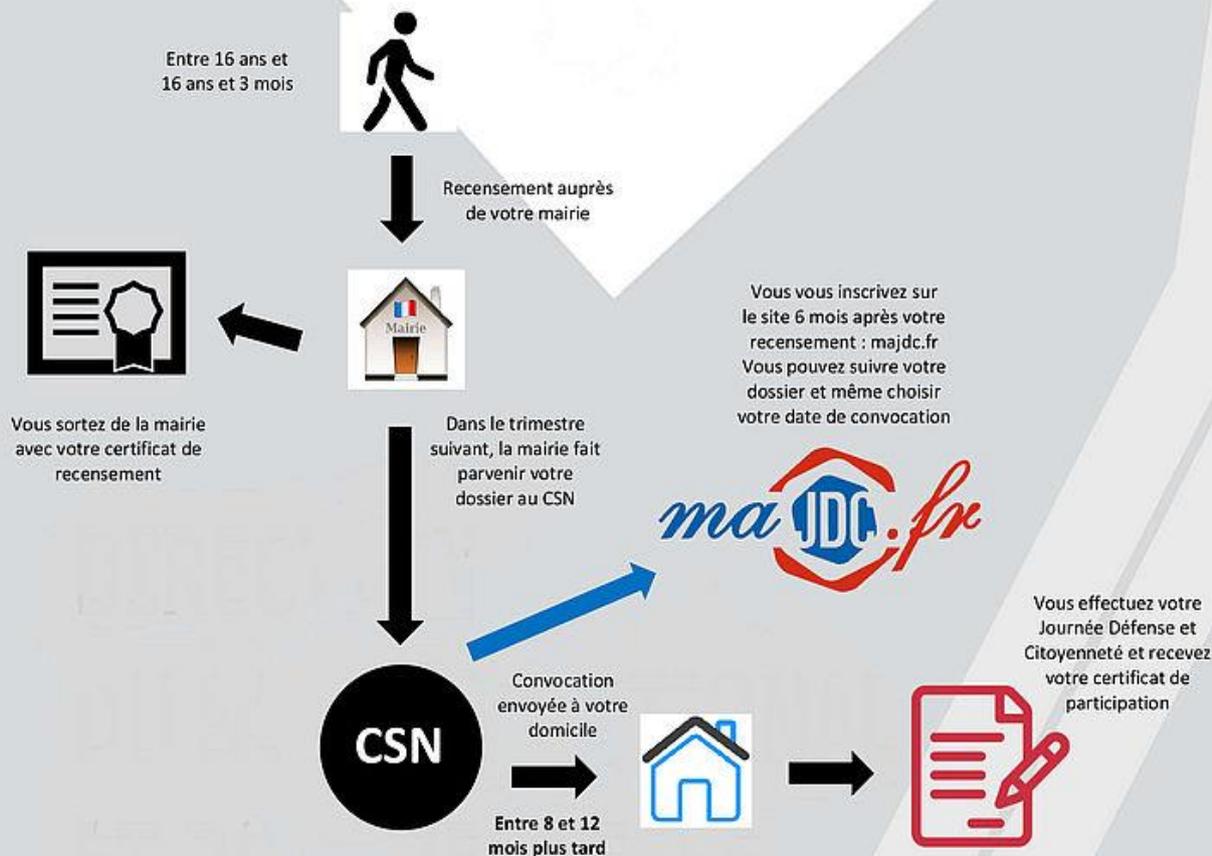


MINISTÈRE DES ARMÉES



Centre du Service National de Nice

RECENSEMENT MILITAIRE



Centre du Service National et de la Jeunesse de NICE

Caserne Filley – 2 rue Sincaire 06300 NICE

09.70.84.51.51

csnj-nice.trait.fct@intradef.gouv.fr

PÉRIODES DE RECENSEMENT

Jeunes recensés entre	Dépôt du Recensement Citoyen Obligatoire sur majdc.fr
JUILLET / AOUT / SEPTEMBRE 2025	Dès le 1 ^{er} octobre 2025
OCTOBRE / NOVEMBRE / DECEMBRE 2025	Dès le 1 ^{er} janvier 2026